

LA CONSPIRATION

DU

GÉNÉRAL BERTON

ÉTUDE POLITIQUE ET JUDICIAIRE SUR LA RESTAURATION



AVEC DE NOMBREUX DOCUMENTS INÉDITS

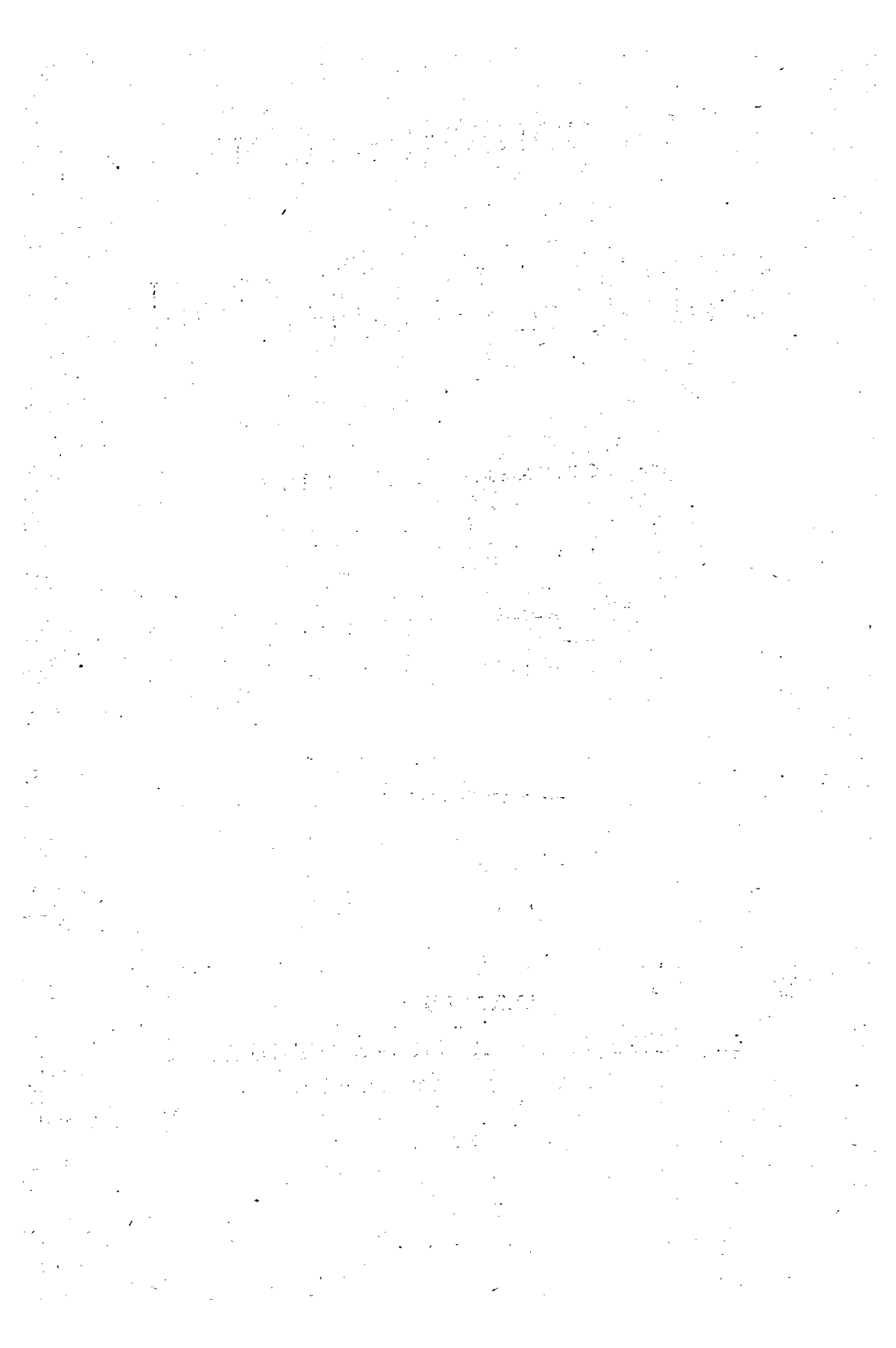
Juge d'instruction près le Tribunal d'Alger.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

1877



Les événements de la conspiration du général Berton furent connus de moi dès l'enfance.

Né à Thouars, j'en eus l'imagination vivement frappée, comme d'une légende locale, à un âge où l'on ne voit que le côté merveilleux des choses.

Toutes les fois que je passais sur la place Saint-Médard ¹, les spectres des infortunés Saugé et Jaglin montant à l'échafaud se dressaient, le front ceint de l'auréole des martyrs, à mes regards effrayés. Et il en fut de même plus tard du spectre de Berton, quand je traversais la place du Pilon à Poitiers ².

¹ Place publique de Thouars.

² Place publique de Poitiers où se faisaient autrefois les exécutions.

En me venant, les années ont remplacé la naïveté de cette impression première par une appréciation froide et raisonnée de la conduite des hommes qui en étaient l'objet; mais il m'est resté une certaine fierté d'être Thouarsais, lorsque je me dis qu'au milieu de l'asservissement de la France, il a suffi des mots magiques de *liberté* et de *patrie* pour soulever ma ville natale.

C'est sur la terre d'Afrique que j'ai écrit ce récit, qui a ranimé dans mon cœur, avec les émotions de mon enfance, l'amour de la métropole.

J'ai eu pour guide dans cette tâche délicate un homme auquel son renom de talent et de probité a survécu et survivra en Poitou.

M. Charles Pontois, mon oncle, s'est trouvé mêlé à cette grande lutte; il défendit plusieurs des accusés dans le procès Berton, et fut à même de recueillir des renseignements précieux sur cette mémorable affaire. Ancien secrétaire de Manuel, ami de d'Argenson, du général Demarçay et de La Fayette, il a été mieux placé que qui que ce soit pour bien

juger les événements de cette époque. Ce sont les matériaux assemblés par lui qu'il m'a été donné de grouper et de mettre en ordre.

Ma plume, formée à son école, est une plume sincère et toute dévouée à la cause de la justice et de la liberté.

C'est à la mémoire vénérée de cet homme de bien, qu'anima pendant toute sa vie le plus ardent patriotisme, que je dédie ces pages, qui sont plus encore son œuvre que la mienne.

Alger, 12 août 1875.

HONORÉ PONTOIS,

Juge d'instruction près le tribunal de première instance d'Alger, ancien rédacteur au ministère de la justice.

I.

ÉTAT DE L'OPINION PUBLIQUE EN FRANCE EN 1822.

« Le peuple ne se révolte pas quand il veut.
» L'eau qui remplit un vase ne se répand point
» encore... Il faut une goutte de trop. »

(DUPATY, *Lettres sur l'Italie.*)

Dans les temps de discordes civiles, rien n'est aussi difficile à connaître que la vérité, et c'est principalement dans les procès politiques qu'elle se trouve exposée aux mutilations.

La répression des crimes d'État supposant toujours que la force est du côté du parti qui juge, les faits sont incriminés en raison même du danger qu'ils ont fait courir : la peur s'associe à la haine pour provoquer des condamnations ; et, dès lors, il n'est pas surprenant que le pouvoir qui s'est senti assez fort pour légaliser ses vengeances se croie en droit d'imposer silence aux victimes.

Cependant une consolation restera toujours aux partis vaincus : c'est celle de compter leurs morts et

de faire entendre sur eux des paroles de paix et de modération, quand l'heure de la justice aura sonné.

Il est du caractère d'une bonne législation de marquer du sceau de la réprobation les individus rebelles aux lois, mais à la condition qu'on conservera dans la répression une impartialité absolue et que les magistrats se placeront toujours au-dessus des agitations des partis. L'histoire est là pour attester que les sentiments populaires sont en faveur de la résistance à l'oppression, et qu'au lieu de faire des réprouvés, les proscriptions ne produisent que des martyrs ! L'autorité, en menaçant une opinion politique, excite à la manifester tous ceux dont l'esprit et le cœur a quelque valeur.

L'opprobre que l'on veut faire retomber sur le délinquant se change en indignation contre la loi qui punit le délit à l'égal des plus grands crimes, et qui frappe un Berton comme s'il était un Ravailiac ou un Louvel.

Lorsqu'on parcourt l'histoire de la Restauration, on est frappé des nombreuses injustices qui furent le résultat de poursuites, sinon arbitraires, du moins singulièrement odieuses en raison des circonstances dont on les enveloppa.

Il y a une école politique déplorable qui fait taire tous les principes en invoquant la raison d'État.

C'est à cette école que nous devons les tribunaux révolutionnaires, les cours prévôtales, les lois martiales, les commissions mixtes.

Quand on nous fera toucher du doigt des machi-

nations perfides se rattachant à des intrigues mystérieuses avec l'étranger; des trahisons ourdies dans l'ombre pour surexciter les passions sanguinaires; quand nous verrons l'armée prête à abandonner le gouvernement pour soutenir de ses armes les agitateurs, alors nous pourrons croire la patrie en danger; alors aussi nous pourrons nous persuader qu'il faut faire des exemples, et que la raison d'État commande de répandre le sang. Lorsqu'il s'agira du salut de tous, nous fermerons pour un temps le temple de la justice, nous voilerons momentanément la statue de la liberté, et nous nous livrerons les yeux fermés aux empiriques, qui affirment qu'à certaines époques il y a dans la vie des nations des moments de crise où des mesures extraordinaires sont indispensables pour sauver la patrie... Alors nous nommerons des dictateurs, comme Rome en nommait lorsque l'ennemi était à ses portes...; alors nous nous rappellerons que Pompée fut investi de tous les pouvoirs de la République, quand César passa le Rubicon..., et nous pourrons appliquer avec juste raison cette maxime mémorable d'un prince qui se figurait sauver la société et qui n'avait en vue que de sauver sa propre situation : *Je sors de la légalité pour rentrer dans le droit.*

La France pouvait-elle inspirer de semblables terreurs au gouvernement de la Restauration? Je ne le crois pas. Dira-t-on que la violence de l'opposition, en amenant le renversement de la dynastie, semble avoir justifié les mesures de rigueur prises

préventivement contre les perturbateurs?.. Erreur!.. La Restauration s'est noyée dans le sang qu'elle a fait inutilement couler. Ce ne sont pas les agressions des libéraux qui l'ont tuée: elle s'est effondrée sous les échafauds dressés par elle!

Le général Berton a commis une lourde faute; mais on la lui a fait expier comme un crime!

La conspiration à laquelle son nom restera attaché était-elle le résultat de combinaisons ourdies par les membres d'un comité directeur? était-elle le fruit collectif des sociétés secrètes dites des *Carbonari* et des *Chevaliers de la liberté*? Ce sont là de difficiles problèmes à résoudre. Cependant une observation nous sera sans doute permise ici: au lieu de prêter à cet événement une origine extraordinaire; au lieu d'avoir recours, pour l'expliquer, à de ténébreuses associations, ne serait-il pas plus simple et plus vrai d'en rechercher les causes dans des éléments plus voisins de la nature même des faits?

Avec un peu de bonne foi les gouvernements pourraient se convaincre que les systèmes politiques suivis par eux produisent des mécontentements, qui, en s'aigrissant, deviennent de l'animosité et conduisent insensiblement de l'hostilité latente à la sédition. Machiavel a dit avec juste raison que *là où les peuples sont contents, les conspirations sont impossibles.*

Il est donc nécessaire que nous fassions brièvement connaître l'état des esprits en France à l'époque de la Restauration, et que nous indiquions la situa-

tion morale des différents partis entre lesquels la lutte était engagée.

On donna au régime politique établi en France après la double chute de Napoléon I^{er} le nom de *Restauration*. On avait voulu renouer par ce mot l'ère nouvelle au passé, sans tenir compte de la Révolution et de l'Empire ; mais cette période devrait plutôt prendre dans l'histoire le nom de *contre-Révolution*.

C'était moins, en effet, les anciennes traditions que les hommes politiques d'alors cherchaient à rattacher au présent, que les conquêtes du peuple qu'ils entendaient battre en brèche et anéantir. Le culte des dynasties passées avait peu de consistance au fond de leurs cœurs ; ils obéissaient avant tout à un désir immodéré de vengeance... ; et, l'œil fixé sur Robespierre bien plus que sur Louis XVI, ils voulaient une éclatante revanche pour les sanglantes exécutions subies par leur parti pendant la Terreur.

Il importe de remarquer que Louis XVIII s'était fait une idée très-nette de la situation ; et, si ses actes ne furent pas d'accord avec ses paroles, on n'en doit pas moins enregistrer celles-ci, qui témoignent de quelques bonnes intentions : « *Union et oubli ; après les discordes civiles il faut se pardonner réciproquement ses torts et vivre en bonne intelligence* ¹. »

Paroles sages, qui font honneur au tact de

¹ *Mémoires d'une femme de qualité.* (Paris, 1829.)

l'homme d'État, mais qui demeurèrent lettre morte pour ses ministres et ses courtisans.

En effet, le 24 juillet 1815, dix-neuf généraux étaient renvoyés devant des conseils de guerre. Le général Brune était assassiné à Avignon, et le général Ramel massacré à Toulouse. A Bordeaux, les frères Faucher, anciens généraux des armées républicaines, étaient condamnés à mort; à Paris, La Bédoyère était fusillé, Lavalette était condamné à la peine capitale ¹, et Ney passé par les armes, malgré son glorieux passé de soldat.

Après ces mesures violentes, vinrent l'épuration des fonctionnaires, la loi des suspects..., les cours prévôtales et l'envahissement général de la France par la Congrégation ².

A Grenoble, une conspiration bonapartiste, éclosée dans la nuit du 4 au 5 mai 1816, se termina par l'exécution de seize des conspirateurs et de leur chef, Didier.

¹ « Mme de Lavalette s'étant introduite aux Tuileries, malgré la consigne, pour sauver son mari, se jeta aux pieds du roi. Le roi, avec fermeté, lui répondit : « Madame, je prends part à votre » juste douleur, mais j'ai des devoirs qui me sont imposés, et » je ne puis me dispenser de les remplir.... » Et il passa. Un symptôme de l'esprit passionné du temps, c'est qu'après ces paroles, les gardes du corps s'abandonnèrent à l'inconvenance de proférer en cette circonstance des cris de *vive le roi!* qui avaient quelque chose de féroce et sentaient le cannibale. » (*Mémoires du duc de Raguse.*)

² « Ce n'est pas, comme on le disait naguère à cette tribune, la démocratie qui est à craindre en ce moment; ce n'est pas elle qui menace de tout envahir; ce qui nous menace, c'est le jésuitisme qui coule à pleins bords dans toutes les branches de l'administration et qui finira par nous engloutir. » (Explosions de murmures à droite; nouveaux braves à gauche.) — Discours de Casimir Périer à la Chambre des députés, le 15 février 1823.

Au mois de juin 1816, trois malheureux ouvriers qui avaient distribué des cartes de ralliement étaient exécutés à Paris.

Cette même année, dix généraux furent condamnés à mort par contumace. De plus, les généraux Debelle, Travot et Grayer furent condamnés à mort. Le général Bonnaire fut déporté. On fusillait les généraux Charton et Mouton-Duvernet et le colonel Boyer de Péyreleu.

Au Lude, quatre hommes furent exécutés pour avoir désarmé un paysan royaliste; à Montpellier, cinq gardes nationaux ayant dispersé un attroupe-ment royaliste, montaient sur l'échafaud; à Nîmes, à la suite d'un conflit entre libéraux et royalistes, cinq personnes, dont deux femmes et deux vieillards, eurent la tête tranchée; à Carcassonne, on exécutait trois détenus politiques qui avaient tenté de s'évader.

En 1817, la cour prévôtale de Lyon, à la suite d'une insurrection sans importance, prononçait vingt-huit condamnations à mort.

Puis vinrent les conspirations de Belfort, de la Rochelle, et enfin celle dite de Thouars et Saumur, dont le chef fut Berton.

Le pays était terrifié par la guillotine¹ ! La France

¹ Tableau des exécutions à mort prononcées en matière politique pendant l'année 1822 :

SIRJEAN, sous officier, fusillé à Tours; VALLÉE, capitaine en retraite, guillotiné à Toulon le 4 mai; MAILLARD (Adolphe), ex-adjutant de la garde, fusillé à Bayonne le 17 août; CARON, lieutenant-colonel en retraite, fusillé à Strasbourg le 1^{er} octobre;

gémissait encore sous le coup des humiliations de l'invasion étrangère ; l'irritation débordait dans l'armée, dont on avait fusillé les chefs les plus glorieux et dont tant de braves officiers avaient été exclus pour faire place aux soldats de Coblenz, appelés à remplir les plus hauts grades, sans avoir jamais servi... autrement que contre la France !

Ainsi s'expliquent les nombreuses conspirations de cette triste époque, « où l'on voyait réunis, par un scandaleux assemblage, les serviteurs fanatiques du despotisme impérial et les partisans non moins fanatiques de la démocratie révolutionnaire ¹. »

La Fayette, le grand agitateur de la Restauration, repoussait le concours des hommes de l'Empire ; Manuel, au contraire, esprit plus positif, était persuadé qu'on ne pouvait rien tenter de sérieux sans le concours de ces vieux soldats, irrités de nos défaites,

BERTON, maréchal de camp, guillotiné à Poitiers le 5 octobre, SAUGÉ, propriétaire, et JAGLIN, ancien militaire, guillotines à Thouars le 7 octobre. (CAFFÉ, ancien chirurgien-major, qui devait être exécuté à Poitiers le même jour que BERTON, se suicida dans sa prison.)

BORIES, POMMIER, RAOULX, GOUBIN, sous-officiers au 45^e de ligne, dits *les quatre sergents de la Rochelle*, guillotines à Paris le 20 septembre, à cinq heures du soir, le jour même d'un grand bal aux Tuileries.

On fit à ce sujet le distique suivant :

Pour Louis quel beau jour !
On égorge à la Grève et l'on danse à la cour.

ROGER, écuyer à Metz ; DURET, BAUDRILLET, d'Orléans ; FRADIN, de Thouars ; SÉNÉCHAULT, de Thenezay, condamnés à mort, eurent leur peine commuée.

A Poitiers, onze condamnations à mort par contumace furent prononcées, et sept à Colmar.

¹ Discours de M. de Vieil-Castel lors de sa réception à l'Académie française, le 29 novembre 1873.

et qui, chassés de l'armée, n'étaient préoccupés que de manifester leur haine contre l'invasion étrangère et contre les princes ramenés par elle.

L'Empereur, s'entretenant un jour avec Benjamin Constant de son retour de l'île d'Elbe, disait avec raison : « *Je suis venu sans intelligence, sans concert, sans préparation aucune, tenant en main les journaux de Paris et le discours de M. Ferrand. Lorsque j'ai vu ce que l'on écrivait sur l'armée et les biens nationaux, sur la ligne droite et la ligne courbe, je me suis dit : la France est à moi* ¹. »

L'Empereur avait raison ; sa principale force résidait dans les fautes du gouvernement de la Restauration et dans le zèle inepte des conseillers de Louis XVIII.

La Restauration a succombé parce qu'elle a voulu faire avant tout de la contre-révolution. La terreur blanche n'a été qu'un inutile et cruel moyen de gouvernement. Il y a des courants dans lesquels on se noie forcément lorsqu'on cherche à remonter vers le passé, et la liberté est une enclume sur laquelle viennent se briser tous les marteaux du despotisme !

Les plus exaltés, dans cette œuvre de haine, furent ces émigrés qui avaient déserté la défense de leur roi, qui l'avaient abandonné au jour des grands périls et qui, n'osant avouer l'énormité de cette faute politique, voulaient, sous prétexte de restaurer un trône qu'il n'aurait tenu qu'à eux de mieux soutenir,

¹ Benjamin Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*.

exercer leurs vengeances privées, recouvrer leurs privilèges et rentrer en possession de leurs patrimoines.

Nous retrouvons, sous la Restauration, et animés du même esprit *patriotique* qu'en 1792, ces royalistes qui affichaient hautement l'espérance de voir les Prussiens venir jusqu'à Paris pour y châtier les auteurs de la Révolution, et qui, par les manifestations d'une joie indécente, furent une des principales causes des massacres de septembre!

Louis XVIII, malgré sa remarquable intelligence, ne sut pas résister à la pression de son entourage (I). Il avait conscience du mal, et cependant il le laissait faire.

Malgré la bienveillance qu'il avait dans le cœur, il resta froid spectateur des hécatombes sanglantes de son règne, et n'eut jamais un bon mouvement pour arracher une victime des mains du bourreau. Égoïste et sceptique, il faisait des bons mots pour se venger des courtisans qui le conduisaient à l'abîme : « *Avec l'argent que me coûtent ceux qui m'adorent, j'aurais acheté dix fois ceux qui me haïssent!* » disait-il un jour en plaisantant. Et cela était vrai.

Sans doute, la Révolution fut effrayante quand, dans son cours impétueux, elle ébranla, entraîna, broya les hommes et les choses, les citoyens, les rois, les institutions sociales, la religion.

Dans ce choc terrible, les masses, pleines de convoitises inassouvies, vinrent se ruer sur d'autres masses pleines d'égoïsme. Mais enfin son but était

grand : elle tendait au bonheur du plus grand nombre, et, malgré de déplorables excès, nous devons la bénir, car elle portait dans ses flans la régénération du monde social.

Lorsque la religion chrétienne commençait à s'établir, soutenue par la sublime résignation de ses martyrs, pouvait-on prévoir que cette religion toute de paix, de concorde et d'amour, deviendrait le signal des plus odieux massacres ! et cependant qui jamais a, de bonne foi, opposé à la religion les croisades, la Saint-Barthélemy, la guerre des Albigeois, l'inquisition, les dragonnades ? Qui a jamais attribué aux principes de l'Évangile les horreurs qu'on a commises en son nom ?

Il ne faut jamais juger des choses par les abus qu'elles entraînent.

La Révolution française, comme tous les grands cataclysmes humains, a eu ses beautés et ses horreurs ; mais nous devons lui être reconnaissants d'avoir révélé au monde social l'égalité des droits, la liberté civile et politique, la liberté individuelle, l'inviolabilité des propriétés, la liberté de penser, de parler et d'écrire, enfin la tolérance religieuse et la souveraineté du peuple.

Certes, ces principes, loin d'être désorganiseurs de la société, ni subversifs de la morale, de la religion et du trône, pouvaient en être les plus fermes appuis.

En flétrissant les moyens dont s'est servi la Restauration, pouvons-nous, comme pour la Révolution,

admirer son but?... Non. Cette Restauration du passé, par la force et la ruse, ne pouvait aboutir qu'au rétablissement des abus qui, une première fois déjà, avaient amené la grande catastrophe sociale de la Révolution.

La résistance étant vive, la violence et l'injustice furent plus fortes encore. Quand Marius rentra dans Rome, il fit cruellement expier aux Romains les triomphes de Sylla !

Lorsque Robespierre versait à flots le sang de la vieille noblesse française, c'était moins pour satisfaire des haines mesquines et personnelles que pour venger les injures séculaires du tiers état.

Louis XVIII couvrit la France d'échafauds, pour rester sur le trône même contre la volonté de ses sujets, auxquels il avait été imposé par l'étranger.

J'avoue donc que je n'éprouve aucun scrupule en plaçant sur la même ligne les cours prévôtales et les tribunaux révolutionnaires, et en disant, au nombre près de victimes sacrifiées, que Mangin est tout à fait de l'école de Fouquier-Tinville !

En entreprenant cette étude, il n'a pu venir à ma pensée de songer à glorifier les conspirateurs ; j'ai voulu seulement expliquer les causes qui ont jeté hors des voies légales des hommes éclairés, honnêtes et pleins de patriotisme, tels que Berton.

Il n'est pas surprenant qu'une nation qui a fait l'essai de nombreuses constitutions politiques, et qui n'a pu se reposer longtemps dans aucune, conserve une défiance marquée contre tout changement

de gouvernement. On s'explique également comment cette défiance a été de tout temps plus prononcée contre la constitution républicaine, cause des plus sanglants conflits.

Le parti conservateur s'est toujours fait en France une fausse idée de la République : il s'est figuré, à tort, qu'elle ne pouvait s'établir qu'à l'aide des proscriptions et se soutenir que par les échafauds.

De ce qu'à plusieurs reprises les efforts tentés pour son établissement n'ont pas abouti, s'ensuit-il qu'ils ne pourront jamais réussir? De ce qu'une institution désirable n'a pu s'établir à telle ou telle époque, peut-on en conclure que l'avenir ne la réalisera pas?

La France a passé par les Robespierre et les Napoléon; mais Louis XVIII et Charles X lui ont-ils donné le repos?

Il faut tenir compte aux révolutions des difficultés qu'elles éprouvent pour l'établissement de leurs principes. Les circonstances au milieu desquelles elles se produisent, les hommes sur lesquels elles agissent, ont la plus grande influence sur leur marche.

C'est une femme de génie qui la première a exprimé cette idée : « *La Révolution ne s'est pas opérée en 1789; elle n'est pas sortie spontanément et armée de toutes pièces du cerveau de Jean-Jacques Rousseau, de Voltaire et de Mirabeau : des siècles l'ont portée dans leur sein : 89 l'a vue naître* ¹ ! »

¹ M^{me} de Staël.

Les principes révolutionnaires se sont d'abord annoncés comme des amis ; ils parlaient au cœur de tous les hommes ; ils enseignaient les droits de chacun ; ils prescrivait à tous les devoirs à remplir. On peut dire que la Révolution fut sympathique à tout ce que la nature humaine renfermait de sentiments grands et généreux. C'est le propre des doctrines robustes de trouver de l'écho dans tous les cœurs et de se répandre partout avec la rapidité de la lumière.

Abandonnée sans résistance à son impulsion régénératrice, la Révolution eût creusé son lit, et la France, progressivement transformée, n'aurait eu à subir ni les violences employées par la Convention, ni les folies conquérantes de l'Empire.

Au lieu d'accepter de ce lourd héritage les idées saines et généreuses, la Restauration commença par tout méconnaître et voulut tout flétrir, les hommes et les principes !

Une partie de la nation voulait reprendre les anciens errements ; l'autre n'entendait à aucun prix renoncer aux institutions qui garantissaient son affranchissement.

C'est ainsi que s'ouvrit l'ère funeste des conspirations.

Les royalistes parlent bien haut des traditions providentielles sur lesquelles s'appuient les trônes ; mais qui d'entre eux a jamais voulu convenir que cette influence divine s'exerçait aussi parfois sur le monde, lorsqu'il s'agissait du droit des peuples !

Chaque époque de l'histoire a sa physionomie ; les événements qui ont changé le monde depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la Révolution Française portent tous un caractère qui les distingue dans l'éternelle succession des temps. La fermentation des peuples, à l'époque des croisades, n'est plus la même que celle qui souleva l'Europe au temps de la réforme !

Sous la Restauration, le besoin de stabilité dans les conquêtes de la Révolution était aussi fortement ressenti par les masses que l'était, en 1789, le désir d'en finir avec la monarchie absolue (II).

En présence d'obstacles sans cesse renaissants, faut-il s'étonner des combats livrés pour le maintien des conquêtes libérales ?

Glorieuse folie que celle de ces hommes de conviction qui, ayant entouré le berceau de la liberté, ont voulu la défendre plus tard contre les plus injustes attaques, et qui se sont insurgés contre ceux qui voulaient asservir la nation !

Il est certain que chaque peuple possède des qualités spéciales qui ne s'effacent jamais, et qui reparaissent dans toutes les phases de son histoire.

Les Francs de Clovis sont bien les ancêtres des soldats de Bonaparte !

Quant aux qualités qui se rattachent aux institutions d'un peuple, elles se modifient davantage.

L'homme à l'état social éprouve le besoin invincible de l'innovation et le sentiment de la perfectibilité de tout ce qui l'entoure. De nouveaux intérêts

surgissent, lesquels nécessitent de nouvelles combinaisons ; et à mesure que les peuples avancent dans la civilisation, ils se dépouillent des traditions surannées pour revêtir des formes nouvelles.

La Restauration, au lieu de se rattacher aux institutions qui embrassaient la plus grande masse d'intérêts présents ; au lieu de se tracer un cadre assez vaste pour que les nouveaux besoins pussent y trouver place, au lieu de se laisser aller aux impulsions nouvelles, voulut enfermer la France dans un cercle de fer ; elle ne se préoccupa que des petits intérêts de ses courtisans et crut que l'exemple de supplices multipliés influencerait sur les convictions... Aussi ce trône si solide, au dire de ceux qui l'avaient relevé, s'est-il écroulé au premier souffle des colères du peuple.

La surexcitation des esprits était alors poussée à un tel point, que certains journaux royalistes eurent l'inconvenance de traiter de *forçats* tous les députés libéraux ¹.

L'histoire dira que les agitations qui tourmentent la France depuis tant d'années sont principalement le résultat des résistances opposées sans cesse par des intérêts factices et passés, à des intérêts réels et présents, et elle flétrira, comme elles le méritent, les intrigues et les violences de la Restauration.

¹ On publia un avis émané soi-disant de Berton, engageant les forçats libérés et libéraux à se rendre à Saumur, après s'être fait délivrer une feuille de route par M. de La Fayette. « On s'attend, si cet avis produit de l'effet sur les honnêtes gens à qui il s'adresse, à voir la Chambre perdre quatre-vingt-dix de ses membres. »

II.

LA CONSPIRATION.

« Quand le peuple est en agitation , on ne
» comprend pas par où le calme peut rentrer ;
» et quand il est paisible , on ne voit pas par
» où le calme peut en sortir. »

(LA BRUYÈRE.)

Jean-Baptiste Berton naquit le 15 juin 1769, à Cullyer, département des Ardennes¹. Issu d'une famille aisée de la bourgeoisie, il fut élevé à Brienne et termina ses études militaires à l'École d'artillerie de Châlons.

¹ La biographie de Berton, insérée dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul, année 1822 (Paris, Ponthieu, 1823), à laquelle j'ai emprunté divers renseignements, contient une double erreur au sujet de la date et du lieu de naissance de Berton, qu'elle fait naître à Francheval en 1774.

Il existe du reste une contradiction singulière dans les pièces de la procédure.

Interrogé, le 3 juin 1822, par M. le baron de Bernard, premier président de la Cour royale de Poitiers, remplissant les fonctions de juge d'instruction, le général déclara être né à Énilly (Ardennes); et, le 29 juillet suivant, il répondait à M. Parigot, président de la Cour d'assises qui l'interrogeait sur ce point, qu'il était né à Cullyer.

Je me suis tenu à cette dernière indication, qui, reproduite dans toutes les pièces de la procédure, m'a paru être la plus exacte.

Sous-lieutenant dans la légion des Ardennes en 1792, il prit part à tous les combats livrés par les armées de Sambre-et-Meuse. Attaché comme capitaine à l'état-major de Bernadotte, il se fit remarquer par sa bravoure au combat de Friedland.

Le maréchal Victor, en le présentant à l'Empereur, en 1808, après la bataille de Burgos, employa ces termes élogieux : « *C'est le premier chef d'escadron de mon corps d'armée pour la valeur et les talents : je demande pour lui un régiment.* »

Nommé chef d'état-major et placé sous les ordres de Sébastiani, il fit preuve de la plus grande valeur pendant toute la campagne d'Espagne. Blessé très-grièvement à Ocana, il s'empara de Malaga dont il fut fait gouverneur ; il remplit ces fonctions importantes avec sagesse et intégrité.

Le 30 juin 1813 il fut fait maréchal de camp ¹.

Berton se tint toujours loin de la cour. C'était un soldat et non un courtisan. S'il ne reçut que peu de faveurs, en revanche il échappa à la corruption impériale et resta un des amis sincères de la liberté.

Il résumait en lui tout ce qu'il fallait pour attirer sur sa tête les disgrâces du gouvernement de la Restauration. C'était un vieux libéral, et de plus il avait servi Bonaparte... On s'empressa donc de le mettre en demi-solde.

Au retour de l'île d'Elbe, il reprit du service et se

¹ Berton était chevalier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'Épée d'or de Suède.

distingua à Waterloo, où il commandait une brigade du corps Gérard.

Arrêté lors de la seconde Restauration et détenu sans jugement à l'Abbaye pendant près d'une année, on finit par le rayer des contrôles de l'armée. Non-seulement on brisa son épée, mais encore on le soumit à une surveillance de police incessante¹.

Au mois de septembre 1820, un mandat d'amener fut de nouveau lancé contre lui, sans motif plausible ; mais Berton prit la fuite, et parvint à se soustraire aux recherches de la police.

Aucune vexation, aucune injustice ne lui fut épargnée ! est-il surprenant que, fatigué de son oisiveté, il se soit lancé dans les conspirations qui surgissaient de tous côtés, et qu'il ait mis son courage et ses talents militaires au service des ennemis de la Restauration !

Les royalistes ont voulu faire passer Berton pour un fanatique. Il l'était si peu qu'il faisait élever ses enfants en province, parce qu'il craignait qu'à Paris ils ne se formassent trop jeunes des opinions politiques (III).

On a prétendu, et c'est un préjugé encore répandu en Poitou, que Berton voulait le rétablissement de la dynastie impériale. Toutes ses paroles et tous ses actes prouvent, au contraire, son amour de la liberté.

Alix était bonapartiste (IV), mais, avant tout,

¹ Berton publia à cette occasion, en 1820, un pamphlet très-violent contre M. Mounier, alors directeur général de la police.